

TABLE RONDE

Au cours de la table-ronde, je suis essentiellement intervenu sur la question de l'individualisation (en évoquant une « institutionnalisation de l'individualisation ». Les échanges que j'ai pu avoir par la suite m'ont permis d'entrevoir la confrontation « heuristique » avec des agents historiques de l'individualisation : les hussards de la République (les instituteurs de la 3^{ème}).

Ceci m'a amené à rédiger une contribution pour le symposium du GRAF qui se tenait à Chaingy (près d'Orléans) le week-end suivant. C'est ce texte que je vous livre ci-dessous.

LES NOUVEAUX HUSSARDS DE LA RES... PUBLICA, ... et l'enjeu de l'individualisation.

André MOISAN

Maître de Conférences
Chaire d'analyse sociologique du travail, de l'emploi et
des organisations
LISE - UMR CNRS n° 6209
andre.moisan@cnam.fr

« Hussards noirs de la République »¹, tels ont été souvent qualifiés les instituteurs de l'école laïque de la fin du 19^{ème} et de la première moitié du 20^{ème} siècle.

Hussards de la « res publica », les formateurs des APP, comme tous ces multiples acteurs de l'ombre, responsables de formation, agents des Missions Locales, tous ceux qui reçoivent tous les jours les jeunes et moins jeunes en mal d'insertion professionnelle ou tout simplement d'insertion sociale... peuvent prétendre l'être. La liste est difficile à faire, tant ces acteurs sont souvent des acteurs de l'ombre..., sans statut clairement définis. Hussards : animés d'une conviction, sans laquelle ils ne se risqueraient pas à la misère sociale. Hussards, par le fait qu'on s'y risque, donc, pour une visée qui se désigne mal : l'intégration sociale, « donner sa chance », ...

Hussards, tout autant que ces « hussards noirs » de la République. En l'occurrence, la 3^{ème}, celle de l'école de Jules Ferry, celle qui, pour de nombreux historiens, a constitué la nation française, cimentée autour des valeurs de la République, arrachée à la prédominance et la prégnance des institutions religieuses qui, aux fins fonds des campagnes françaises (réalité

¹ A lire : Berger I., Les instituteurs, d'une génération à l'autre, Paris, PUF, 1979

socio-politique majeure de l'époque) donnaient encore rythme, rites, sens à la présence au monde.

Ceci une fois posé, allons plus loin.

Pour les rapprocher, une même référence à une « vocation ». On ne devenait pas instituteur si on n'était pas convaincu du caractère émancipateur des valeurs de la République, et si on ne se sentait comme « animé » par le devoir d'arracher la masse inculte, bornée par les préjugés, de la domination des notables et des religieux.

La vocation a changé, elle n'en est pas moins présente. Non plus portée en avant par la conviction d'un progrès qui s'inscrivait à l'horizon de la science et des idéaux de la République, mais d'une certaine façon « le dos au mur », pour la défense de principes de justice au fondement même du lien social.

La « res publica » aujourd'hui

La république n'est plus la République : celle de l'État-Nation, ciment du lien social qui a connu son heure de gloire avec l'État-Providence (l'état social, suivant les termes de R. Castel).

La République se diffracte : entre l'Europe, les Régions, une mondialisation qui disperse les lieux de pouvoir et la capacité à agir comme citoyen républicain, faisant émerger le territoire comme nécessité d'un espace où l'acteur (à défaut de citoyen) peut garder une « prise » visible contre ces multiples lieux de détermination.

Cette République, dont la nostalgie occupe encore les esprits et les mentalités², n'est plus : reste la « res Publica » de l'origine – énoncée depuis que les hommes, grecs, latins, ... essaient de se penser collectivement autrement que comme une déclinaison sur terre d'un monde de l'au-delà et devant gérer sa propre Cité selon ses propres lois - cette « res publica » assise sur un contrat social dont les termes trouvent leur fondement sur des principes de justice élémentaires que le philosophe allemand Axel Honnet, reformule pour le monde moderne en termes de « principes de reconnaissance » : le principe de l'amour (sans la sphère de l'intimité) de la solidarité (dans la sphère de la collectivité) et celui de l'égalité (dans les relations juridiques)³.

Parce qu'ils ont affaire quotidiennement aux individus les moins « pourvus » et les plus en difficulté, pour leur redonner, autant que faire se peut, des ressources d'accès à ces reconnaissances, les formateurs des APP, agents des Missions Locales, et tous ces animateurs,

² L'excellent film « Etre et avoir » nous en a livré tout le parfum d'autrefois. Mais les suites du film et les luttes sur les droits d'auteur, ont brusquement rappelé les réalités du monde contemporain : les valeurs « médiatiques » ont mis à mal les vertus de ce « monde rural » fondé sur une solidarité sociale « naturelle ».

³ A. Honnet, Les conflits sociaux sont des luttes pour la reconnaissance, dans *Sciences Humaines*, n° 172, Juin 2006, pp. 38-40

développeurs, acteurs du « territoire »⁴, sont les hussards de cette « res publica » garants d'une société qui essaie de « tenir ensemble ».

De là, se décline tout le fossé avec ces « hussards noirs » de la 3^{ème} dont F. Dubet, dans l'énonciation de leur « programme institutionnel », retrace le paradigme au fondement de leur agir.

Au niveau institutionnel : on mesure toute la différence entre un « corps » comme pouvait l'être l'Éducation Nationale, son Ministre et ses inspecteurs, ses figures tutélaires en la personne de J. Ferry et d'E. Quinet. Ce « corps », parfois qualifié de mammoth, n'a pas grand chose à voir avec la dispersion dans le territoire, le maillage en réseau, la complexité des organisations et des montages entre structures supports et partenariats multiples, dans lesquels les acteurs de l'ombre déploient leur pratique. Ce corps donnait l'âme de l'agir quotidien, l'état centralisé « césaro-papiste »⁵ s'étant mué en état laïc dont les références devenaient les lumières, la science et le progrès. Contre cette verticalité, nos nouveaux hussards ont comme seule ressource leur propre enracinement dans le local et le territoire, leur échange de « bonnes pratiques » dans une « horizontalité » en réseau, leur confrontation dans leurs colloques suscitant leur « réflexivité » au regard d'une formalisation d'acteurs frottés aux sciences sociales, leur charte qui, loin d'une bible, constitue le lien minimal, lien d'engagement, entre eux et les institutions.

Au niveau de l'agir, ces références se sont là aussi diffractées. La conscience d'arracher les enfants du monde des préjugés, conscience positive, sinon positiviste⁶, était habitée d'une certitude quant à ses capacités émancipatrices ; cet horizon du progrès s'est éloigné et ne nourrit plus l'agir quotidien de nos nouveaux hussards. Avec un public le dos au mur, dans un contexte incertain, flou, toujours en évolution selon les dispositifs, les politiques, les conjonctures, les spécificités du local, mobilisés dans des projets dont les productions ne se lisent que « chemin faisant », ils ne peuvent qu'en partie reproduire des « schèmes d'action » que l'instituteur possédait sans trop varier tout au long de sa carrière. D'où l'innovation contrainte qui s'impose à eux, innovation d'autant plus généreuse qu'elle ne peut s'adosser à des parcours de carrière assurés, les « nouveaux hussards » ne faisant pas corps, comme l'est toute profession établie⁷.

Alors, peut-on considérer que, contre la béance ouverte par le « déclin de l'institution » que nous présente F. Dubet, et qui laissent toutes les professions de l'éducation et du social en manque et en souffrance du « programme institutionnel », peut-on considérer que – à défaut de nouveau « programme », qu'il est bien tôt de formaliser, et qui n'est d'ailleurs probablement pas souhaitable de définir – s'élabore un paradigme d'intervention qui donne sens et consistance à l'intervention des « nouveaux hussards » ?

⁴ On pourrait y rajouter les « emplois-jeunes », trop vite supprimés, qui ont en peu de temps su investir tous les interstices où les institutions traditionnelles faillissent dans cette « intégration » sociale, qu'on ose plus dire « républicaine ».

⁵ Pour reprendre B. Etienne, qui caractérise ainsi la forme prégnante de l'État français.

⁶ Rappelons comment A. Comte et, dans son prolongement, E. Durkheim, considéré comme le fondateur de la sociologie française, ont fourni l'armature intellectuelle à cette école laïque.

⁷ Cf. Dubar et Tripier.

Les enjeux de l'individualisation

La réponse tient probablement à l'adéquation entre celle-ci et les transformations sociétales dans laquelle elle s'inscrit. Et cette dernière a un nom : « l'institutionnalisation de l'individualisation ».

Cette individualisation, les APP en sont les porteurs, érigée comme un flambeau dans leur sigle (« personnalisé »), affirmée comme référence à travers « l'autoformation » qui figure comme principe d'engagement dans sa charte. Elle est pratique quotidienne et « obligée » par la commande publique, dans les Missions Locales, à travers les contrats CIVIS qui définissent des suivis individuels à travers des rendez-vous réguliers avec le jeune en recherche d'insertion professionnelle et sociale.

Cette individualisation était aussi au cœur du programme institutionnel décrit par F. Dubet. Mais il était vu comme le produit d'une imprégnation socialisatrice : c'est en développant la raison critique de chacun des citoyens qu'on l'arrachait à son monde traditionnel en développant la capacité de juger par lui-même. La référence scientifique et surtout à un universalisme de la pensée et des normes sociales avaient cette fonction socialisatrice dans lequel se forgeait des personnalités indépendantes⁸.

Or, l'individualisation pratiquée dans les dispositifs d'insertion, aujourd'hui, récuse cette fonction « éducative » normalisatrice. Elle s'auto-limite à la proposition de ressources et déplace la relation entre le maître et l'élève en celui d'accompagnateur / accompagné. Dès lors, il faut s'interroger sur cette individualisation.

Voie de passage « obligée » de l'insertion sociale et professionnelle, cette individualisation produite tant par les acteurs eux-mêmes (qui la souhaitent et la redoutent) que par le volontarisme des politiques et des institutions et les transformations mondiales (économiques, à travers l'internationalisation des échanges et technologiques, à travers les TIC) – cette voie est pourtant redoutable pour les « sans propriété »⁹ de ressources économiques, cognitives, informationnelles et tout simplement sociales. Source d'anxiété, de stress, d'exclusion, privant les individus de la ressource de sens et de reconnaissance que procurent le collectif et la collectivité.

L'ambition de nos « nouveaux hussards », si on veut bien l'interpréter, est précisément de « compenser » et de doter ces individus lésés de ces ressources individuelles citées plus haut, et dont la moindre n'est pas celle de la reconnaissance personnelle de leurs propres capacités sociales, par un retour réflexif de leur propre histoire « au miroir » de l'acteur social que constitue le dispositif qui l'accompagne et au miroir de son accompagnateur.

⁸ F. Dubet va ainsi décrire ce processus qui fait que « *plus je suis socialisé, plus je suis un sujet parce que j'intériorise l'obligation d'être libre et, par conséquent, d'être mon propre censeur* » en se référant à N. Élias et le développement historique de l'autocontrôle, qu'il reformule en ces termes : « *Le contrôle de soi et l'autonomie fondant l'individu procèdent donc d'une discipline, d'une contrainte intériorisée détachant l'individu de la société...* » (op. cit., p. 39).

⁹ Cf. Castel

Ambition légitime... qui s'appuie sur les principes de justice et d'égalité. Ambition qui amène les « nouveaux hussards » à emprunter un chemin de crête, entre une position de simple relais idéologique de politiques institutionnelles (et l'injonction à l'individualisation) et une position d'étayage de l'individu.

C'est tout le chemin de crête de l'accompagnement : cette distinction est probablement difficile à opérer dans l'agir quotidien. Elle est plus évidente dans le discours, quand il fait référence à « l'autonomie ». Cette « capacité à l'autonomie » revendiquée comme grammaire de l'action devient dangereuse quand elle se transforme en nouvelle jauge d'évaluation (et donc d'exclusion). Elle n'est pas neutre de pré-supposés normatifs.

Pour autant, cette grammaire prend tout son sens quand l'acteur de formation, dans la posture de l'accompagnateur qu'il revendique, suscite le développement des capacités de « l'apprenant » à utiliser au mieux un dispositif « individualisé » faisant appel à l'autoformation. L'autonomie – de simple norme sociale *absolue* référée à l'évaluation subjective de celui qui la porte – devient alors *relative* à une capacité d'usage de ressources informationnelles et éducatives d'un type nouveau. Que par ailleurs, cette pratique d'usage développe des ressources intériorisées (des capacités de choix ou *capabilités*, selon Amartya Sen) pour se mouvoir au mieux dans la société individualisée actuelle, on ne peut que s'en féliciter. Mais, de norme idéologique, l'autonomie s'est déplacée en « pouvoir », pouvoir d'agir (encore ces « capabilités » de A. Sen), pouvoir d'usage de sa propre formation (selon une définition minimaliste de l'autoformation), pouvoir sur son propre environnement social, économique, institutionnel (le fameux *empowerment*, qui a fait des dégâts dans les entreprises quand il s'est réduit à un discours managérial, et que l'on redécouvre au détour des expériences suédoises et européennes¹⁰ comme dans la référence à P. Freire).

Au fond, quand la société est individualisée *de facto*, l'ardente obligation ne tient pas à son renforcement mais au fait de doter les individus des ressources nécessaires pour s'y mouvoir. « La formation dont vous êtes les héros », claironnait le titre d'un colloque organisé par la DGEFP en Les « publics », comme il est dit pudiquement, des APP et des Missions Locales sont déjà héroïques dans une vie sociale qui fait appel, de plus en plus, à des ressources personnelles et de moins en moins à des ressources sociales (à la *propriété sociale*, dans les catégories de Castel¹¹), avec les lassitudes inhérentes à ces exigences quotidiennes¹². Donnons-leur les moyens !

C'est dans le creuset de cet « accompagnement » que s'éprouvent les nouvelles grammaires de l'action que la mise à mal de l'ancien programme institutionnel a laissées en creux. Les nouveaux hussards ne peuvent prendre les habits de leurs anciens, qui voyaient dans l'imprégnation normalisatrice des références républicaines, de ses lumières, de ses valeurs, de sa culture, de sa science, le garant de l'émergence du citoyen critique (une des données

¹⁰ Cf. la contribution d'O. Las Vergnas et de B. Thomas au 7^{ème} colloque européen sur l'Autoformation « faciliter les apprentissages autonomes » - Enfa, Auzeville - 18 -19- 20 mai 2006 : *Mise en perspective de pratiques complémentaires d'autoformation émancipatrices : échanges de savoirs, Arbres de connaissance et pédagogies personnalisées. Projet européen SCATE (projet soutenu par le programme socrate-grundtvig)*

¹¹ Cf. supra

¹² Cf. A. Ehrenberg.

essentielles de ce programme institutionnel) en la remplaçant par l'injonction tout autant normalisatrice de l'autonomie.

Question de positionnement et de « posture » éprouvée au quotidien de la relation avec l'apprenant ou « l'utilisateur ». Question abondamment évoquée au cours du 7^{ème} colloque européen sur l'Autoformation « faciliter les apprentissages autonomes » à l'Enfa, Auzeville, le 18 –19- 20 mai 2006. Pratique qui ne se laissera jamais confiner par un guide de bonnes procédures : la « réflexivité », dont il a été beaucoup question à ce colloque, est la seule ressource, réflexivité individuelle et collective au gré des collectifs de travail, des groupes qui pratiquent « l'analyse des pratiques » (quelque soit leur appellation) et des colloques, qui se risquent à la formalisation.

Signe et marque distinctive des « nouveaux hussards de la res publica ».